

Le 31 octobre 2017

Par SDÉ, courriel et messenger

Monsieur Pierre Méthé
Directeur des Affaires institutionnelles
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Jean-Olivier Tremblay
Avocat

Hydro-Québec
Vice-présidence – Affaires juridiques
75, boul. René-Lévesque Ouest,
4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 4683
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : tremblay.jean-olivier@hydro.qc.ca

OBJET : DEMANDE DE SUSPENSION PARTIELLE
Demandes d'Hydro-Québec par sa direction principale – Contrôle de
mouvements d'énergie et exploitation du réseau dans ses fonctions de
coordonnateur de la fiabilité au Québec visant l'adoption des normes de
fiabilité (le « Coordonnateur »)
Dossiers de la Régie: R-3944-2015, R-3949-2015 et R-3957-2015
Notre référence : R051436 JOT

Monsieur,

Le Coordonnateur de la fiabilité dépose auprès de la Régie de l'énergie (la « Régie ») une demande de suspension partielle relativement aux normes de fiabilité **FAC-003-3**, **FAC-010-2.1**, **FAC-011-2** et transmet conformément à la décision D-2017-110 de la Régie la norme **PRC-024-1** en leurs versions française et anglaise (**HQCMÉ-22, Documents 1 et 2**) ainsi que la liste des pièces dans le dossier mentionné en objet.

La Demande de révision déposée au dossier R-4015-2017 est jointe à la présente en soutien à la demande de suspension partielle à la pièce **HQCMÉ-23, Document 1**.

Les originaux vous parviendront dans les meilleurs délais.

Veillez recevoir, Monsieur, nos meilleures salutations.

(s) Jean-Olivier Tremblay

JEAN-OLIVIER TREMBLAY, avocat

p. j.

c. c. M^e Nicolas Dubé
M^e Pierre Grenier